

Développement capitaliste et industrie nationale

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui menacent d'écraser les piétons et qui les dégoûtent d'aller se promener à cause des nuées de poussière qu'ils soulèvent?

Que pensez-vous de l'Armée du salut et autres sectes, dont les agents pénètrent dans toutes les maisons, sans demander une permission.

Et les étudiants qui chambardent dans les rues ou sur les places publiques la nuit, troublant le sommeil des braves citoyens.

Tout cela indispose bien plus de monde, cause bien plus de dérangements à la libre circulation que les deux ou trois grévistes, stationnant aux abords d'une usine ou autour d'un chantier.

Quant au respect que l'on doit au droit du libre exercice de sa profession, à la « liberté du travail », comme diraient nos juristes, M. Ed. S. ferait bien d'en parler aussi aux patrons qui lock-outent les ouvriers ou à ceux qui persécutent les hommes de confiance des syndicats par les listes noires.

Mais notre colonel ne demande pas de mesures de rigueur contre tout cela. Ce qui lui tient à cœur, ce sont les intérêts du patronat, c'est la puissance du capital sur l'ouvrier qu'il veut conserver en demandant l'interdiction des postes de grève sans autre forme.



Développement capitaliste et industrie nationale.

Ce sont surtout les défenseurs des intérêts économiques des classes moyennes, des artisans, des petits commerçants et des paysans qui nous parlent toujours des égards que nous devons à la soi-disant industrie nationale.

Mais, chose curieuse, quand l'industrie nationale est en cause, on ne parle jamais des ouvriers. Au contraire, à quelques rares exceptions près, le patronat — le petit aussi bien que le grand, les paysans comme les commerçants et les artisans — tout ce qui s'appelle les piliers de la nation cherche aujourd'hui systématiquement à remplacer les ouvriers du pays par la main-d'œuvre étrangère que l'on va chercher jusqu'en Pologne et dans les pays des Balkans, s'il le faut.

Généralement, il est procédé ainsi, sans que l'on s'inquiète la moindre des choses s'il y a ou non des chômeurs sur place. L'unique souci du patronat consiste à s'assurer le concours d'une main-d'œuvre humaine docile et surtout bon marché!

Voilà l'essentiel pour le patronat, lorsqu'il s'agit de la main-d'œuvre.

Il en est de même pour les matières premières que le patronat suisse ferait bien venir

de Chine ou de Californie s'il pourrait les avoir meilleur marché que dans le pays.

Pour l'outillage, pour les machines, c'est exactement la même chose. On peut trouver dans nos fabriques des machines et appareils de provenances américaine, allemande ou belge que l'on aurait parfaitement pu se procurer de même qualité en Suisse. Une petite différence de prix suffit pour que nos défenseurs de l'industrie nationale donnent la préférence aux produits de provenance étrangère. Il va sans dire que la question des prix n'est pas toujours l'unique motif pour agir ainsi, des considérations particulières, questions de goût, de réputation des maisons qui se présentent sur le marché, des connaissances personnelles, etc., contribuent leur part à l'internationalisation de l'industrie et du commerce.

Mais que reste-t-il de national à notre industrie, le débouché peut-être?

Pas du tout. Il n'y a pas une branche industrielle ou commerciale, il n'y aurait ni paysan ni artisan en Suisse se refusant d'exporter leurs produits à l'étranger quand l'occasion se présente.

Ceux qui ne paraissent pas s'intéresser à l'exportation sont ou des gens qui jouissent d'un monopole national ou les fournisseurs préférés des administrations communales, cantonales ou fédérales, et surtout ceux qui, étant restés en arrière avec le perfectionnement de leurs moyens et installations de production, ne peuvent pas aborder les marchés internationaux, n'osent pas se lancer dans la mêlée de la lutte de concurrence mondiale.

Ainsi, de toute cette grande question de l'industrie nationale, il ne reste plus grand'chose de réel, quand on tient encore compte du fait que souvent, très souvent même, les établissements industriels en Suisse appartiennent de fait à des capitalistes étrangers.

Placé sur le terrain économique, tout le monument de l'idéalisme patriotique qui sert souvent de prétexte à tous ceux qui veulent mettre les forces politiques au service de leurs intérêts particuliers, ce beau monument fond comme une boule de neige au soleil.

Deux documents spéciaux nous tombent sous la main prouvant que le procès de décomposition sociale, qui constitue une des principales fonctions historiques du capitalisme international, se poursuit sans trêve ni merci.

Le premier de ces documents consiste en une publication du *secrétariat ouvrier suisse*, dont nous reproduirons les données suivantes sur le nombre des ouvriers étrangers travaillant dans les établissements soumis à la loi fédérale sur les fabriques.

Voici ce que nous apprend cette publication: «En 1895, le 12,7 pour cent des ouvriers de fabrique en Suisse étaient des étrangers. Cette proportion monte à 16,5 pour cent jusqu'à l'année 1901. Dans la même période, le nombre total des ouvriers de fabrique en Suisse avait augmenté de 21,1 pour cent.

Ceux des ouvriers étrangers, pour lesquels la plus forte augmentation est à signaler, sont les ouvriers italiens. Sur 100 ouvriers de fabrique d'une des nations nommées ci-après, comptés en 1895, on compta en 1901:

Italiens	273
Autrichiens	161
Français	125
Allemands	123

Il n'y a pas de doute, la prochaine statistique sur les ouvriers de fabrique en Suisse nous prouvera que de 1901 à 1911 le nombre des ouvriers étrangers aura augmenté dans les mêmes proportions que le nombre total des ouvriers de fabrique.

Entre temps, l'annuaire statistique suisse a publié des chiffres qui peuvent nous renseigner sur le nombre des ouvriers étrangers, non seulement dans les fabriques, mais pour toutes les branches industrielles. Il s'agit de résultats obtenus par l'enquête statistique professionnelle de l'année 1905.

Voilà quelques chiffres:

Dans l'industrie de	Personnes occupées nombre total	ouvriers nombre	étrangers pour cent
Alimentation	63,633	10,990	17,2
Vêtement et toilette	100,949	18,637	18,4
Bâtiment	197,530	85,367	43,2
Industrie textile	111,669	15,342	13,7
Papier, cuir et caoutchouc	5,876	959	16,3
Industrie chimique	9,276	2,665	27,6
Industrie des métaux* et machines	108,309	14,060	12,9
Arts graphiques	18,686	3,573	19,1
Total	616,228**	151,493	24,6

Ainsi, sans tenir compte de l'industrie à domicile qui n'est point comprise dans ces chiffres, on pouvait admettre en 1905 déjà que le quart des ouvriers travaillant en Suisse était d'origine étrangère. La proportion la plus forte se trouva dans l'industrie du bâtiment et la plus faible dans l'industrie des métaux.

Malheureusement, l'enquête statistique officielle n'a fait aucune distinction entre les patrons et les ouvriers ou les personnes travaillant pour leur propre compte seulement.

Ainsi on est obligé de compléter ces chiffres par un calcul spécial et voilà le résultat qu'a obtenu le secrétariat ouvrier.

* Y compris l'industrie horlogère.

** Sans les établissements pour l'électricité.

Branches industrielles	Ouvriers nombre total	Ouvriers nombre	étrangers pour cent
Alimentation	48,310	10,990	22,7
Vêtement	51,449	18,637	36,2
Bâtiment	159,451	85,367	53,5
Industrie textile	108,087	15,342	14,1
Papier, cuir, etc.	5,579	959	17,2
Industrie chimique	8,644	2,565	29,7
Métaux et machines	94,495	14,060	14,9
Arts graphiques	16,377	3,573	21,8
Total	492,392	151,493	30,7

Ainsi on peut dire que le tiers à peu près des ouvriers en Suisse sont d'origine étrangère.

Voici maintenant comment eux-ci se répartissent sur les différentes nationalités.

Nombre total des ouvriers étrangers travaillant en Suisse en 1905: 151,493.

Dont d'origine étrangère:

Italiens	85,106	Autrichiens	9,551
Allemands	44,792	Autres nations	1,665
Français	10,379		

Ainsi le 56 pour cent des personnes étrangères occupées dans notre industrie sont d'origine italienne, et sur ces derniers les deux tiers travaillent dans l'industrie du bâtiment.

Quant au second document concernant le déplacement, pièce par pièce, élément par élément, de ce que nous appelons notre industrie nationale, l'article suivant qui a paru dans la *Fédération horlogère* peut édifier nos lecteurs.

Le concours que nous donnons à la fabrication étrangère. — Techniciens et outillages.

«Un horloger de talent, ne marchant plus d'accord avec l'un de ses supérieurs hiérarchiques, avait reçu son congé. Après avoir fait de nombreuses et inutiles démarches pour trouver, en Suisse, un emploi analogue à celui qu'il perdait, il avait accepté les offres avantageuses d'une fabrique allemande.

Il eût été possible encore de le rapatrier, au moment où l'on s'occupa officiellement du cas. Mais aucune des maisons suisses, auxquelles la situation fut exposée, n'avait de place vacante; d'autres ne jugèrent pas le cas intéressant et le concours donné à l'étranger comme étant de nature à nous porter un préjudice sensible.

L'engagement définitif fut donc passé et ne tardera pas à déployer ses effets.

A côté des connaissances spéciales de l'horloger suisse, qui pouvaient activer l'organisation du travail dans la fabrique allemande et aider à la formation d'un personnel ouvrier apte à produire les genres de montres visés, il fallait encore des machines et un outillage perfectionné.

Nous avons appris par des renseignements d'une source que nous croyons sûre, que la fabrique en question n'avait éprouvé aucune difficulté à se les procurer et qu'à côté de certain matériel demandé à l'industrie allemande, des

machines américaines avaient été fournies par les intermédiaires qui en fournissent à nos fabriques.

Tout cela est sans doute très fâcheux, et on peut surtout regretter que nos horlogers de valeur puissent être mis, à un moment donné, dans l'alternative de choisir entre l'expatriation, le chômage forcé ou un emploi quelconque ne correspondant pas aux services qu'ils peuvent rendre. Et c'est bien dans cette situation que se trouvait le technicien suisse, lorsqu'il contracta son engagement.

* * *

Que pouvait-on faire en telle occurrence?

Constatons tout d'abord que, dans le cas particulier, comme dans beaucoup d'autres semblables, on ne fut informé que par un simple hasard. Ceux qui s'en vont, ne le crient généralement pas sur les toits.

Il ne serait pas juste de blâmer les fabriques consultées de n'avoir pas consenti à engager, avec gros traitement, un employé supérieur dont elles n'avaient pas l'emploi.

Mais n'y aurait-il pas lieu de confier à la Chambre suisse de l'horlogerie le soin de faire une enquête confidentielle sur chaque cas qui lui serait soumis par l'intéressé même; d'en communiquer le résultat avec préavis aux comités de direction de nos principaux syndicats de fabricants? On pourrait alors, une fois bien fixé sur le cas et ses conséquences possibles, prendre des mesures en commun et qui pourraient comporter un appui financier momentané, dans le but de nous conserver ceux qui en seraient jugés dignes, tant par leur honorabilité personnelle qu'en raison de leurs connaissances professionnelles constatées.

Reste la question de l'outillage.

Il est connu que nos fabriques de montres se passent de plus en plus des machines de fabrication américaine et que l'on peut produire, chez nous, tout notre outillage horloger. Le débouché suisse se resserre donc de plus en plus pour les agents des fabriques américaines; ils cherchent ailleurs.

Mais ce qui domine la situation, c'est la volonté ferme de certaines maisons étrangères, appuyées par de gros capitaux, de s'installer ou de se transformer pour nous faire concurrence directe. Décidées à consentir les sacrifices financiers nécessaires à la réalisation de leur but, elles n'hésiteront pas à offrir des salaires excessifs aux techniciens suisses ou américains qui s'offriront à elles, quittes à les congédier quand elles jugeront pouvoir s'en passer. Cette perspective devrait faire réfléchir ceux qui songent à s'expatrier.

Quant aux machines-outils, la question est des plus simples. Avec de l'argent on les achète

partout, et ce n'est pas qu'en Suisse que les fabriques américaines ont des représentants.

Mais il faut les savoir faire marcher; les adapter à ses besoins précis; surtout en faire un choix judicieux et les compléter par un petit outillage créé dans la fabrique même et se rapportant aux calibres, genres et grandeurs de montres que l'on veut produire.

C'est là que commence le rôle utile pour nos concurrents et dangereux pour nous d'un horloger-technicien au fait de l'organisation du travail dans une grande manufacture et connaissant les détails de la fabrication, les adresses des fournisseurs des parties détachées, ainsi que la qualité de leurs produits.

Aussi ce sont ces horlogers-techniciens qu'il faudrait pouvoir retenir et qui, eux, devraient savoir à qui s'adresser quand ils ne trouvent plus, chez nous, l'emploi de leurs capacités reconnues.

C'est une question d'argent.

Mais il va sans dire que l'on se trouve parfois en présence de gens qui veulent partir quand même, ou qui simulent un faux départ pour se faire adjuger une augmentation imméritée de traitement.

La question n'est donc pas si simple que d'aucuns le prétendent.

Nous avons déjà souvent parlé de l'industrie des étrangers en Suisse et de ses effets. Monopolisant peu à peu les plus belles places du pays aux chômeurs internationaux qui ont la chance de pouvoir faire travailler les autres pour eux, cette industrie nationale finira par tuer tout ce qui pouvait encore rester de fierté et d'esprit d'indépendance dans l'esprit des citoyens et des citoyennes au service des hôtels.

Il a également déjà été question de la transformation qui se poursuit dans notre production agricole. Les temps ne paraissent pas trop éloignés où la majeure partie de notre production agricole, fruits, lait, fromage, beurre, bétail de race, etc., passera à l'étranger, parce que les habitants du pays seront en majeure partie trop pauvres pour payer les prix de plus en plus élevés exigés pour les produits agricoles du pays.

Les deux documents reproduits nous montrent le développement capitaliste à l'œuvre de décomposition de l'industrie nationale, agissant en même temps dans deux sens différents.

Le premier nous montre l'affluence de la main-d'œuvre étrangère, le second concerne les éléments essentiels d'une industrie, laquelle, jusqu'à présent, a conservé son caractère national beaucoup plus que n'importe quelle autre branche, qui se voient obligés de partir pour l'étranger.

Nous aurons encore souvent l'occasion de parler des conséquences de ces phénomènes pour

la classe ouvrière. Pour cette fois, nous nous contenterons d'une simple constatation qui indique suffisamment que rien n'empêche, sous le régime capitaliste, l'évolution de la production vers des formes plus compliquées et aboutissant à une organisation grandiose, placée sur le terrain de l'internationalisme.

En face de ce phénomène, les travailleurs de tous les pays doivent abandonner les préjugés de nationalité et s'unir pour la défense de leurs intérêts de classe par l'organisation et par l'action nationale et internationale.



Exploitation des travailleurs des tunnels.

Celui qui entreprendra la tâche d'écrire l'histoire des souffrances et des luttes du prolétariat suisse, ne devra au moins pas oublier de consacrer un chapitre spécial à l'odyssée des travailleurs des mines et des tunnels.

On se souvient de la révolte des prolétaires italiens lors du percement du St-Gothard, révolte due aux conditions insuffisantes d'hygiène, aux salaires par trop maigres en comparaison avec les risques et les sacrifices des travailleurs.

Après avoir tué quatre ouvriers, le gouvernement fédéral trouva qu'il fût bon de prendre en considération un peu mieux les revendications ouvrières.

Lors du percement du Hauenstein 30 personnes, ouvriers et surveillants, ont dû sacrifier leur vie.

Quand le tunnel du Simplon fut percé, une grève générale éclata en 1901 à cause du mauvais traitement et de l'insuffisance des salaires. On sait que la troupe fut levée, que de nombreuses expulsions furent exécutées pour forcer les ouvriers à se soumettre aux ordres de leurs exploiters. Il en fut de même lors du percement du tunnel du Ryken (St-Gall) en 1904. Le percement du tunnel du Bruggwald a coûté la vie à dix ouvriers et celui du Loetschberg à plus de 20 ouvriers et surveillants. Il semble que tant d'expériences, auxquelles s'ajoutent les accidents sans nombre se produisant à l'étranger, devraient suffire pour engager les autorités à imposer aux entrepreneurs des mesures sévères de sécurité pour la santé et la vie des prolétaires qui doivent peiner dans les tunnels.

M. A. de Morsier, un député genevois, qui nous est déjà connu par sa belle publication sur la journée de huit heures, vient de publier dans le *Grutlén* un article remarquable à double point de vue qui nous montre que les gouvernements de France et de Suisse, autant que l'entreprise du tunnel Frasné-Vallorbe, se moquent parfaite-

ment des droits les plus élémentaires dus aux ouvriers.

En attendant de nous concerter dans la commission syndicale sur les démarches à entreprendre pour faire cesser les abus criants que signale Monsieur de Morsier, nous tenons à reproduire son article en entier.

* * *

Au Frasné-Vallorbe.

Le Frasné-Vallorbe sera percé dans deux ans.

Il a fallu huit années de démarches, conférences, contrats et paperasseries diplomatiques de tout genre, depuis le début des accords, entre le gouvernement fédéral et la France jusqu'au premier coup de mine. Huit ans pendant lesquels il était possible de prendre toutes les précautions pour assurer, le moment venu, une exploitation rationnelle de cette grosse entreprise.

Il y a trois semaines, un affreux accident ensanglantait le front d'attaque du tunnel. Une explosion retardée mutila trois ouvriers et en blessa sérieusement sept autres. Et l'autre jour je lisais dans la *Voix du Peuple*, organe de la Fédération des Unions ouvrières de la Suisse romande, une lettre très violente d'un ouvrier dénonçant la rapacité de la Compagnie de percement du tunnel, qui n'aurait aménagé aucune de ces installations que nous admirâmes à Brigue et qui furent également disposées au Loetschberg dans le but d'assurer aux ouvriers les soins de propreté nécessaires et les secours médicaux les plus urgents. L'article en question se terminait par cette phrase: «Il est temps que l'opinion publique s'émeuve de pareilles atrocités.»

Me rendant justement à Vallorbe quelques jours après la publication de cet article, j'eus l'occasion de faire là-haut les plus navrantes et les plus stupéfiantes constatations. Elles justifient pleinement la lettre de l'ouvrier en question et, comme il le demande lui-même, il faut que l'opinion publique s'en émeuve et que cet état de choses cesse sans tarder.

Comment! Voilà des centaines d'ouvriers employés au percement du Mont-d'Or, dans une roche calcaire, très poussiéreuse, avec tous les inconvénients de l'eau et de la boue, et qui travaillent sans avoir à leur disposition ni infirmerie, ni établissements de lavage (bains-douches), ni aucune installation de nettoyage et séchage des habits! Les malheureux mutilés à la dernière explosion furent transportés à plus de 20 kilomètres, à l'hospice de St-Loup, où là seulement il fut possible enfin de leur donner les soins que nécessitait leur pitoyable état.

Dernièrement, j'ai contrôlé le fait par des témoignages précis — un ouvrier, les jambes